

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 14 janvier, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mme D'Agostini, Mme Marianne, Mme Lemée, Mme Tolmont Mme Yvon, M. Béatrix, M. Bellanger M. Briffaut, M. Choplin, M. Guitton, M. Pollefoort, M. Poulain M. Tabellout,

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes Stéfanello

Secrétaire de séance : Mr Béatrix

Mr Choplin fait remarquer qu'il manque une précision dans le point PROJET ENIR : ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE ET RURALITE. Il demande de préciser que le projet sera réalisé sous condition d'obtenir l'aide proposé par l'inspection académique.

Le procès-verbal du 10 décembre est approuvé.

1 – DROIT DE PREEMPTION – PROJET COMMUNAL

Monsieur Pollefoort explique au conseil municipal que suite à la révision du PLUc par Le Mans Métropole, la commune peut arrêter un projet de maison sociale pour répondre à des demandes de la population.

Après réflexion, le conseil municipal décide de retenir ce projet et de l'arrêter sur les parcelles D50 et D316 d'une surface totale de 1038 m². Par conséquent, le conseil municipal charge le maire de transmettre sa décision à Le Mans Métropole qui exercera son droit de préemption en cas de vente.

2 – PERSONNEL : CREATION DE POSTE

Monsieur Pollefoort explique au conseil que suite au départ en retraite de Mme COUPE, il y a lieu de réorganiser le service.

Mme Lefebvre, agent contractuel, va la remplacer selon les nouvelles modalités de livraison de repas. 5h de travail sont nécessaires pour cette tâche. Elle assurera également la garderie du soir.

Malgré tout, la commune doit créer un poste supplémentaire pour surveiller le repas et pour le ménage qui ne pourront plus être assurés par Mme Lefebvre.

Aussi, le conseil municipal décide de supprimer le poste actuel de Mme Lefebvre et d'en créer un pour 21.95h hebdomadaire.

Le conseil municipal décide également de créer un poste pour 9h14 hebdomadaire pour assurer l'encadrement du repas et le ménage des classes.

La séance est levée à 21h30.